

Le très hon. M. MACKENZIE: En juillet.

M. ROSS (Souris): Il est simplement entré en congé de maladie en juillet dernier?

Le très hon. M. MACKENZIE: On voudra bien me reprendre si je fais erreur.

M. ROSS (Souris): C'était vers juillet 1946, alors?

Le très hon. M. MACKENZIE: Il me faudra aller aux renseignements à ce sujet.

M. J. A. ROSS (Souris): Je désire appuyer les observations que mon collègue, l'honorable représentant d'Hastings-Peterborough (M. White), a faites ce soir. J'ai interviewé quelques-uns de ces anciens combattants lorsqu'ils sont venus ici, j'ai entendu leur version de l'affaire et j'ai pris connaissance du mémoire dont l'honorable député a parlé. Je ne serai pas long et je n'ai pas l'intention de répéter tout ce que mon honorable ami a dit à la Chambre, mais je ne sais trop comment déterminer où s'arrête la responsabilité du Gouvernement dans des questions de cette nature. L'honorable député nous a lu certains passages du livre bleu sur le rétablissement dans la vie civile. On a certes laissé entendre à nos jeunes militaires qu'on ferait toutes sortes de choses pour eux. En fait, pendant les années de guerre j'ai prétendu que le ministère et le Gouvernement leur faisaient des promesses exagérées quant à ce qu'on ferait pour eux à leur retour au pays.

Le très hon. M. MACKENZIE: Et nous avons beaucoup fait pour eux.

M. ROSS (Souris): J'en conviens, mais on n'a pas cessé de leur dire, tant outre-mer qu'au pays, que le Gouvernement et la nation feraient mer et monde pour eux à leur retour.

L'hon. M. ROWE: Surtout au moment des élections.

M. ROSS (Souris): Non; je ne parle pas pour l'instant d'élections ou d'autres choses de cette nature. Je suis parfaitement d'avis qu'après toutes ces années de propagande, ces jeunes gens avaient le droit d'attendre des directives de la part du ministère des Affaires des anciens combattants, comme mon collègue l'a fait remarquer. Ils ont pensé naturellement que tout ce qu'on leur dirait au ministère, ou que tout ce qui en viendrait, serait de nature à les protéger. En avril 1946, s'il faut en croire ce mémoire, le major Ferland occupait un bureau du ministère des Affaires des anciens combattants, au n° 379 de la rue des Communes, à Montréal. Le ministre n'a pas nié la chose. Il était à l'emploi du mi-

nistère des Affaires des anciens combattants. En avril 1946, toujours d'après ce mémoire, le major Léopold Ferland était un haut fonctionnaire du ministère des Affaires des anciens combattants. Puis, cet autre haut fonctionnaire,—le capitaine Lévesque, dit le mémoire,—était également à l'emploi du même ministère.

Il est ensuite question d'une autre réunion, environ deux semaines après la première, laquelle fut tenue en avril 1946, et d'une troisième, le 9 juillet.

Le très hon. M. MACKENZIE: L'honorable député se montre toujours juste, mais est-il convenable de discuter de détails dont les tribunaux sont présentement saisis?

M. ROSS (Souris): Je ne discute pas de choses dont les tribunaux sont saisis. Je parle de ce cas particulier et non des tribunaux. Je ne sais rien des tribunaux, mais je connais le présent cas. Le ministre a dit que la société dispose actuellement de quelque \$26,000. Il comprendra facilement, toutefois, que ces anciens combattants ont déboursé bien plus que cela, sans compter leurs gratifications ou leurs allocations de rétablissement.

Une VOIX: Non!

M. ROSS (Souris): Un certain nombre d'entre eux m'ont affirmé être en mesure de démontrer que quelque 500 anciens combattants avaient déboursé environ \$239,000. Je répète ce qu'ils ont affirmé. Je ne dispose pas des détails en cause et il ne s'agit pas d'entrer dans ces détails pour le moment. Je ne demande pas à la Chambre d'accepter ces chiffres.

M. HARRIS (Grey-Bruce): J'aimerais être fixé.

M. ROSS (Souris): Je répète ce qu'ont dit un certain nombre des intéressés. Je tiens ce renseignement de M. Sweet. Je ne fais que répéter la déclaration de ces anciens combattants.

Il y a quelque chose qui cloche; personne ne peut le nier. Je ne dis pas combien ils ont perdu, je ne fais que communiquer les chiffres qu'ils m'ont fournis. Ils ont été amenés à participer à cette entreprise par quelqu'un qui était alors fonctionnaire du ministère des Affaires des anciens combattants.

Ils avaient donc raison, à mon sens, de penser que la responsabilité du Gouvernement était engagée. Ils avaient le droit d'avoir cette impression après tout ce qu'on leur a promis et tous les conseils qu'on leur a donnés pendant leurs années de service.

Un autre jeune homme,—je puis citer son nom si le ministre le désire,—prétend avoir passé cinq ans et demi outre-mer. Il a placé